

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 3 avril 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Michel ROUX représenté par Didier KHELFA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Georges ROSSO - David YTIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-012-17774/25/BM

**■ Attribution d'une subvention à l'association Medinsoft au titre de la filière numérique - Approbation d'une convention- MGDIS n°9727
122614**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Compte tenu de la politique d'actions en matière de développement économique qu'elle met en place en direction de la population, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

Le numérique est reconnu comme un des principaux leviers de compétitivité et d'attractivité des territoires. Les technologies digitales bouleversent le quotidien des citoyens et font désormais partie prenante des usages de tous. Le soutien au développement de projets numériques au bénéfice des associations, des entrepreneurs et des citoyens fait partie de la stratégie de soutien aux filières d'excellence et participe à la dynamique French Tech dans laquelle la Métropole s'est engagée. Le territoire d'Aix-Marseille avec une économie numérique forte de 49 000 emplois et de 8 000 entreprises générant un chiffre d'affaires de 9 milliards d'euros, constitue un écosystème de rayonnement mondial. Territoire créatif, Aix-Marseille est présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur du numérique. Filière d'excellence, le numérique se compose de sphères hétérogènes représentant autant d'approches complémentaires, qui dynamisent une vraie dynamique de fond et d'intelligence collective dans un écosystème en pleine expansion. Le territoire métropolitain est un des premiers hubs numériques mondiaux, notamment grâce à des infrastructures à la pointe de l'innovation (17 câbles sous-marins, plus de 160 opérateurs télécoms...). Au-delà de ces infrastructures, un écosystème d'acteurs (accélérateurs, incubateurs, pôles de compétitivité...) porte un ensemble de services numériques à forte valeur ajoutée et dynamisent, chacun à leur manière, un écosystème qui se densifie.

Créé en 2003 sous la forme associative, Medinsoft est l'un des principaux réseaux de professionnels de l'industrie numérique sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence. La structure compte 230 adhérents à qui elle propose des actions de veille technologique, accès marché, mise en réseau entre startups, TPE, PME, grands comptes et collectivités. Medinsoft produit également des outils (livres blancs, fiches, outils numériques...) et organise des événements et des actions de communication annuels au service de ses membres contribuant au développement et à la densification de la filière numérique du territoire. Les objectifs généraux de l'association Medinsoft sont les suivants :

- Accompagner la croissance des entreprises du numérique, fédérer la filière.
- Aider, accélérer les TPE, PME, Startups dans leur transformation digitale.
- Développer les filières du numérique dans les secteurs de l'innovation.
- Animer la filière au travers de commissions thématiques.
- Mettre en place des outils au service de l'emploi, la formation, l'insertion et l'inclusion sociale.
- Faciliter l'accès au financement pour les entreprises innovantes.

Medinsoft propose une réponse stratégique et structurée face aux besoins identifiés dans la région en matière de transformation numérique des filières en croissance. L'association structure son accompagnement en formant des ateliers de l'académie de la croissance, des commissions et des livrables.

En 2023, Medinsoft a poursuivi son action sur l'animation et le développement de la filière numérique, et a repositionné stratégiquement son activité : l'accompagnement de l'innovation n'est

plus uniquement une transition numérique mais bien axé sur les 3 transitions majeures qu'elle identifie : innovation technologique, environnementale et sociétale.

Ce nouveau positionnement place Medinsoft comme l'acteur incontournable de la transformation digitale, environnementale et sociétale en région. Une grande campagne de recrutement de nouveaux adhérents et de nouveaux partenariats a été lancée. Les partenariats se sont développés. Enfin, l'association a amplifiée son action de représentation de l'ensemble des filières digitales du territoire et la sensibilisation des acteurs du numérique aux sujets prioritaires pour notre territoire (inclusion sociale, emploi, formation, innovation, environnement).

En 2024, Medinsoft a poursuivi sa stratégie de dissémination et d'accompagnement à l'innovation et aux transitions avec 6 plénières sur des filières importantes du numérique (2 salons sur l'emploi des seniors et de l'inclusion, 1 journée dédiée au smart building/smart city, 1 journée pour l'industrie4.0, une conférence sur le tourisme durable, sur l'esport et la e-santé) ; un grand opening olympique revisité, 2 événements financiers « fidmed », des animations sur ses commissions, un club des adhérents pour les JO 2024.

En 2025, Medinsoft aspire à devenir un acteur incontournable du pôle d'innovation régional sur la Métropole Aix-Marseille-Provence. Ainsi, les commissions dédiées filières et domaines d'expertise seront lancées sur les filières identifiées par l'association (la construction durable, la santé, l'industrie 4.0, le tourisme durable, l'emploi/formation, l'eSport, la RSE, l'énergie), tandis que l'organisation d'événements majeurs pour le territoire (Grand Opening, forums de l'emploi, soirées économiques, petits-déjeuners thématiques et événements sur l'innovation) seront maintenus. Au total, 17 événements seront organisés par l'association, et 40 seront co-organisés avec différentes structures du territoire.

Son événement annuel majeur, le Grand Opening est reconduit. Son événement spécialisé sur l'emploi, Medinjob, est également reconduit.

L'association a été soutenue l'an dernier, elle souhaite poursuivre son objectif et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2025, dossier MGDIS N° 9727

Cette subvention, d'un montant de 65 000 € représente 12,69% du budget prévisionnel global de l'association (hors contributions volontaires).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Économique ;
- La délibération n° FBPA-047-17064/24/CM du Conseil de la Métropole du 5 décembre 2024 portant approbation du règlement budgétaire et financier modifié.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt pour la Métropole de soutenir la dynamique de l'écosystème Medinsoft qui rayonne aujourd'hui sur tout le territoire métropolitain et régional ;
- Les objectifs stratégiques de la Métropole en faveur de la filière numérique, du développement et de l'animation d'un écosystème d'innovation attractif et performant.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement global à l'association Medinsoft d'un montant de 65 000 euros au titre de l'exercice 2025.

Article 2

Est approuvée la convention d'objectifs avec l'association Medinsoft ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2025 pour 80% et de l'exercice 2026 pour 20% en section de fonctionnement : Chapitre 65, Fonction 67, Nature 65748.

Ces crédits relèvent de la politique Développement économique, Innovation, Attractivité territoriale, de la sous-politique Innovation, Filières stratégiques, Enseignement supérieur et Recherche et du programme Innovation, Filières stratégiques, Enseignement supérieur et Recherche et seront exécutés par le service gestionnaire 4SFDT.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Métropole numérique,
Politique publique de la donnée,
Innovation, parcours usager

Arnaud MERCIER